



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Tabernacle Worship and Prayer Ministry, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée  
conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil  
économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

L'objectif 3 des objectifs du Millénaire pour le développement est la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sa réalisation progresse plus lentement que celle d'autres objectifs du Millénaire pour le développement, tels que l'élimination de la pauvreté et de la faim. Les femmes représentent 50 pour cent de la population mondiale. Elles abattent les deux tiers du travail dans le monde, mais elles ne possèdent pourtant qu'un dixième des revenus et qu'un centième des biens dans le monde. Les femmes représentent 70 pour cent du milliard de personnes les plus pauvres. Il faut s'appuyer sur deux piliers principaux pour combler le fossé entre les hommes et les femmes : l'éducation et l'instauration d'un partenariat pour le développement conçu pour les femmes.

### Pilier I : l'éducation

Le Nigéria a le taux le plus élevé au monde d'enfants non scolarisés au niveau de l'enseignement primaire. La Commission pour l'éducation de base pour tous, qui a été lancée en 1999 dans le cadre de l'objectif 2 des objectifs du Millénaire pour le développement et qui a mis le pays sur la bonne voie pour atteindre les objectifs relatifs à l'éducation pour tous, affirme que « les progrès ont été freinés par l'absence d'une loi d'habilitation pour l'exécution de certains éléments du programme ».

En 2004, la loi sur l'éducation de base pour tous a été adoptée afin de prendre des dispositions pour l'éducation de base, y compris les soins dispensés aux enfants et l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du premier cycle. Le financement de l'éducation de base est une responsabilité qui incombe à l'État et aux administrations locales mais malheureusement, pendant environ un tiers de l'année, les écoles sont fermées en raison de grèves et d'autres actions menées par les syndicats.

Le modèle d'éducation Alamajiri conçu pour les enfants indigents (essentiellement dans le nord islamique du pays) est un exemple des efforts déployés dans le cadre des contextes établis. Si l'on a élargi l'accès à l'éducation pour de nombreux jeunes, les normes culturelles ont privé les jeunes filles de l'accès à l'éducation. Dans le sud du pays, la limitation de l'accès des filles à l'éducation n'est pas rare non plus. Les familles qui connaissent des difficultés sur le plan économique sont plus susceptibles d'envoyer les garçons que les filles à l'école. Le Nigéria est récemment devenu le cinquante-quatrième pays en développement membre du partenariat mondial pour l'éducation, ce qui est à ce jour son seul engagement pris au titre du partenariat mondial pour le développement, et le pays accuse toujours un retard dans la réalisation de tous les autres objectifs du Millénaire pour le développement.

Les plans d'action doivent comprendre des changements d'orientation en ce qui concerne les limitations religieuses et culturelles à l'accès des filles à l'éducation. Par ailleurs, il faut également mettre en œuvre des efforts en vue de surmonter les obstacles généraux à l'éducation, tels que la faim, la pauvreté et les moyens de transport. La faible proportion d'enseignants par rapport au nombre d'élèves et le manque de fournitures scolaires ont également constitué un obstacle majeur à une éducation de qualité. Des subventions sont nécessaires pour prendre des dispositions spéciales pour l'éducation des filles, la formation des enseignants et

la distribution de fournitures scolaires. L'éducation permettra de sensibiliser les femmes à leurs droits et aux possibilités qui s'offrent à elles. Elles les encouragera à prévenir la violence, à y résister et à y réagir. Les établissements d'enseignement peuvent fournir des services tels que des activités organisées au sein de la collectivité qui porteront sur la prévention de la violence, et mettre en place des installations susceptibles d'apporter une aide et une sécurité aux femmes confrontées à la violence. L'éducation permettra aux femmes de dépasser l'attitude habituelle de résignation transmise par des générations de mères selon le principe qui veut qu'« une femme doit tout supporter ».

L'éducation peut également amener davantage de femmes à des postes à responsabilités, ce qui leur donnera plus de moyens pour influencer les politiques qui contribueront à prévenir la violence. L'investissement dans l'éducation des filles donnera à l'avenir des femmes autonomes et plus productives. Il est tout aussi important de sensibiliser les garçons et les hommes à la nécessité de protéger les femmes de leur famille contre la violence, et ce déjà au sein du foyer. Agir en faveur de l'émergence de sociétés caractérisées par une participation accrue de tous les citoyens est l'essence même du développement durable.

## **Pilier II : le partenariat mondial pour le développement et l'esprit d'entreprise des femmes**

Le partenariat mondial pour le développement est l'objectif 8 des objectifs du Millénaire pour le développement. De toutes les cibles fixées pour atteindre l'objectif 8 des objectifs du Millénaire pour le développement, les cibles 8.B et 8.A revêtent une importance particulière pour l'autonomisation des femmes. Cible 8.B : répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés. Cible 8.A : poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire.

De nombreuses femmes au Nigéria sont des chefs d'entreprise à petite échelle; elles gèrent de petites entreprises pour assurer la subsistance de leur famille. Elles se heurtent souvent à un manque de ressources pour maintenir et développer leur entreprise. Peu d'entre elles disposent de biens donnés en garantie pour obtenir un prêt ou de sources de financement pour acheter les matières premières nécessaires. Donner aux femmes les moyens d'agir en tant que chefs d'entreprise améliorerait leur accès à des revenus et à des ressources durables, et elles auront davantage d'assurance pour résister à la violence si elles savent qu'elles sont en mesure de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

La mise en place de systèmes de prêts aux petites entreprises pour encourager les femmes à accroître leur productivité grâce à la coopération et aux contributions de la collectivité est essentielle. Des groupes de 10 femmes pourraient recevoir une incitation sous la forme d'un capital initial versé à chacune d'entre elles et qui leur permettrait de recevoir une autre subvention si elles remboursent le capital initial grâce à leurs bénéfices. Par exemple : un capital initial de 200 dollars est distribué entre 10 femmes à raison de 20 dollars pour chacune d'entre elles pendant un mois. Pour chaque dollar remboursé grâce à leurs bénéfices, la moitié des bénéfices est reversée sous forme de subvention supplémentaire. Par exemple, si A rembourse 30 dollars à la fin du premier mois, elle devrait recevoir une subvention de 25 dollars pour le deuxième mois, et 5 dollars devraient être reversés à la trésorerie commune. Si seul le capital initial est remboursé, sans bénéfice, A ne remplira pas

les conditions requises pour obtenir un deuxième prêt. Ce mécanisme peut être répété jusqu'à ce que chaque femme ait remboursé les 20 dollars de départ. Grâce aux bénéfices reversés sur une période de six mois, un autre groupe de 10 femmes peut être lancé.

Cette pratique existe dans de nombreuses régions du Nigéria. Elle est connue par les Yoruba sous le nom d'« ajo » et peut servir de base au lancement d'un système bancaire au sein de la collectivité. Les lignes directrices devraient être supervisées par un comité régional responsable devant les Nations Unies qui verserait le capital initial, mais elles seraient appliquées par un « chef de file au sein du groupe ». De la sorte, le petit groupe de 10 femmes pratiquera l'autosurveillance et chaque femme exercera sur les autres une pression culturelle positive qui pourra faire office de contrôle et de « maintien de l'ordre » au sein du groupe. Laisser du temps s'écouler entre la création de nouveaux groupes permet de récupérer l'argent ayant servi à former le capital initial, mais permet également à la collectivité d'exercer une pression sur le groupe de 10 femmes pour les inciter à réussir afin qu'un autre groupe de 10 femmes puissent bénéficier d'un prêt similaire. Le caractère populaire de ce programme et les relations préexistantes au sein de la communauté incitent à la responsabilité.

Le système culturel peut être mis à profit pour accroître la productivité et la capacité financière des femmes, et pour assurer la viabilité de leurs entreprises aux niveaux individuel et collectif. L'inclusion de points forts culturels dans le cadre de programmes de développement innovants contribue à l'émergence de collectivités engagées et durables. L'éducation, l'autonomisation et l'établissement de partenariats décuplent les bénéfices pour les individus, pour les collectivités, pour les sociétés, et plus encore pour les femmes et les filles.

---